

Des emplois sur une planète morte ? Les syndicats face au changement climatique

Par [Adrien Thomas](#) Politiste

Face à l'urgence écologique, les syndicats se trouvent tiraillés entre la nécessaire réduction de l'empreinte carbone et la protection des emplois dans les secteurs à fort impact environnemental. Cette articulation d'objectifs potentiellement contradictoires pose une importante question démocratique à ces organisations, notamment vis-à-vis de leur projet initial de transformation globale de l'ordre socio-économique.

La participation de la Confédération générale du travail (CGT) à l'alliance « Pour la justice sociale et climatique », qui s'est prolongée par l'initiative « Plus jamais ça », a suscité une virulente remise en cause de la direction de la CGT. Lors du congrès confédéral en mars 2023, des fédérations professionnelles de la CGT dans l'industrie, comme la fédération mines-énergie ou la fédération de la chimie, ont critiqué l'alliance avec des associations qui prônent la sortie du nucléaire et la décarbonation d'activités industrielles.

Cet épisode est emblématique des difficultés du syndicalisme en France, mais aussi au niveau international, à apporter des réponses à la crise climatique. Lors de la conférence sur le climat tenue à Dubaï, les déclarations de la Confédération syndicale internationale, qui coordonne la participation des syndicats aux réunions sur le climat, ont surtout insisté sur l'impératif de tenir compte des intérêts des travailleurs dans la mise en œuvre des politiques climatiques. Sur la question cruciale de l'abandon des énergies fossiles, cette confédération internationale, qui invoque fréquemment le mot d'ordre « Pas d'emplois sur une planète morte », a adopté [un positionnement prudent](#), appelant à « s'éloigner des combustibles fossiles tout en offrant des garanties d'emploi ».

Pour les organisations syndicales, l'action climatique constitue un casse-tête. D'un côté, les syndicats sont conscients des attentes sociales d'une décarbonation rapide. Ils ont pris la mesure de la force des mobilisations des jeunes générations au cours du cycle initié par la « grève scolaire » pour le climat de Greta Thunberg. Des structures syndicales locales, les Unions départementales et locales, s'engagent aussi dans des alliances avec des mouvements environnementaux sur le sujet de la pollution industrielle. Des organisations syndicales comme la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ou la Fédération syndicale unitaire ont noué des liens avec des ONG environnementales et sociales autour de l'exigence d'une transition écologique. D'un autre côté, on voit des structures syndicales d'entreprise ou sectorielles s'opposer à des politiques climatiques, mettant en avant des craintes pour l'emploi. Ces positionnements variables sont liés au fait que les enjeux de la décarbonation diffèrent en fonction des territoires et secteurs d'activité, et sont par conséquent abordés différemment par les syndicats.

Des raisons structurelles font obstacle à un engagement syndical cohérent en faveur d'une décarbonation rapide et profonde. Les syndicats sont en effet souvent implantés de façon prépondérante dans les secteurs les plus carbonés de l'économie, comme la métallurgie, la chimie et la production d'énergie. Comme les entreprises dans ces secteurs sont souvent anciennes et comptent de larges concentrations de salariés, la probabilité est plus forte d'y voir une implantation syndicale et des accords d'entreprise relativement favorables pour les travailleurs. En revanche, de nombreuses entreprises dans l'économie « verte » ne connaissent pas (encore) de présence syndicale significative. Le constructeur de voitures électriques Tesla par exemple s'oppose à une présence syndicale dans ses entreprises. Le groupe américain refuse aussi de négocier des accords d'entreprise ou de se conformer aux conventions collectives existantes, comme on l'observe actuellement dans son usine de production en Allemagne et dans ses centres de réparation en Suède.

La décarbonation suscite aussi des divisions et des conflits d'intérêts au sein du salariat. De nouveaux emplois sont appelés à être créés dans les énergies renouvelables ou la rénovation

thermique. En même temps, si la décarbonation est mise en œuvre, elle impliquera la disparition d'emplois existants dans les énergies fossiles et la transformation de nombreux métiers dans l'industrie automobile, le secteur aérien ou la sidérurgie. Cela expose les travailleurs concernés au risque d'une précarisation de leurs conditions d'emploi, alors que les trajectoires professionnelles dans de nombreux secteurs sont déjà marquées par les incertitudes liées aux logiques de restructurations permanentes des entreprises. La situation varie aussi en fonction de la structure du tissu économique local. Les enjeux de la transition écologique ne sont en effet pas les mêmes sur des territoires mono-industriels sans alternatives d'emploi et dans des bassins d'emplois offrant une plus grande variété d'emplois. Ces tensions amènent les organisations syndicales à fréquemment adopter des positions ambiguës quand elles sont confrontées à des politiques climatiques concrètes. Ces attitudes ambiguës voient les syndicats acquiescer au principe de la décarbonation, mais chercher à minimiser les régulations climatiques, préconiser des approches graduelles et être réticents à s'engager dans des stratégies d'anticipation des transitions professionnelles.

On a pu observer de tels positionnements ambigus lorsque les syndicats européens de la sidérurgie se sont largement alignés sur les positions des employeurs lors de la [révision de 2018](#) du système européen d'échange de quotas d'émissions. La principale revendication des syndicats de la sidérurgie portait sur l'attribution de davantage de quotas d'émissions gratuits aux entreprises pour contrer les risques de perte de compétitivité par rapport aux producteurs situés en dehors de l'UE, et éviter ainsi des suppressions d'emplois. Ce lobbying conjoint entre syndicats et employeurs est particulièrement efficace parce qu'il permet de peser à la fois sur la gauche et la droite de l'échiquier politique.

Les difficultés des syndicats à répondre au défi écologique renvoient aux mutations du rôle du syndicalisme dans la société. Le document fondateur du syndicalisme français, la [Charte d'Amiens](#) de 1906 avait formulé l'exigence d'une « double besogne quotidienne et d'avenir ». Celle-ci implique la défense des conditions de travail et de rémunération des travailleurs, mais aussi une visée de transformation plus large de l'ordre socio-économique, dans la perspective d'une « émancipation intégrale », selon les mots de la Charte d'Amiens.

Après des décennies de désyndicalisation, d'éclatement des collectifs de travail et de politiques néolibérales, le syndicalisme français peine aujourd'hui à faire vivre cette double démarche. Les politiques publiques menées ces dernières années en France, mais aussi dans d'autres pays européens, tendent à circonscrire le champ d'action légitime des syndicats à l'enceinte de l'entreprise et aux enjeux strictement professionnels. Ce recentrage sur la sphère des relations professionnelles se traduit par une dépolitisation de l'action syndicale, entendue non seulement comme prise de distance à l'égard d'un univers politique perçu comme discrédité et éloigné des classes populaires, mais aussi comme prise de distance vis-à-vis de stratégies de transformation sociale qui impliquent des alliances dépassant le champ syndical. L'élaboration d'une stratégie écologique pourrait repolitiser les syndicats.

Les syndicats peuvent en venir à concevoir la représentation sociale comme un simple reflet des attitudes de leurs adhérents, plutôt que comme un mandat politique résultant d'une confrontation des points de vue et de la construction de synthèses revendicatives dépassant les points de vue particuliers. On a ainsi vu des organisations syndicales reprendre pendant [la crise du Covid-19](#) les discours antivaccins de certains de leurs adhérents, allant dans certains cas jusqu'à participer à des manifestations contre le pass sanitaire. Sur le sujet climatique, les mêmes mécanismes peuvent pousser les syndicats à s'aligner sur les positions des travailleurs des industries les plus carbonées, sans chercher à construire des revendications plus larges qui dépassent les intérêts catégoriels.

Alors que la négociation collective ne concerne généralement que les travailleurs et les entreprises directement concernés, le dérèglement climatique a des implications profondes sur l'ensemble de la société et les générations futures. Prendre position sur le changement

climatique et la décarbonation oblige donc les syndicats à articuler impératifs sociaux et écologiques, mais aussi objectifs à court et à long terme, priorités sectorielles et objectifs généraux.

Cette articulation d'objectifs potentiellement contradictoires pose la question de la démocratie syndicale. Des inerties organisationnelles et des mécanismes de prise de décision bureaucratiques peuvent favoriser des groupes d'adhérents établis en leur conférant une emprise disproportionnée sur les débats syndicaux. L'influence historique de la fédération CGT mines-énergie sur le débat énergétique dans la CGT, mais aussi au-delà sur la gauche française, illustre cette tendance. Une politique de syndicalisation volontariste visant les secteurs émergents de l'économie « verte » pour y améliorer les conditions de travail, aurait aussi pour conséquence de changer les termes des débats à l'intérieur des confédérations syndicales.

La décentralisation de la négociation collective, qui voit le niveau de l'entreprise gagner en importance comme niveau de régulation en comparaison avec la branche et le niveau national, contribue également à renforcer les logiques centrifuges dans le syndicalisme. Elle donne davantage d'influence aux syndicalistes d'entreprise et diminue le rôle de l'échelon confédéral et des fédérations dans les débats syndicaux, alors que ceux-ci avaient traditionnellement un rôle de coordination de l'action revendicative et d'encadrement des corporatismes d'entreprise et de branche.

Le défi de la décarbonation socialement juste ne peut pas être résolu au sein de l'entreprise. Elle réclame des politiques publiques volontaristes dans une grande variété de domaines, dont celui de la politique industrielle, du commerce international (autour du « protectionnisme vert »), de l'organisation de la mobilité, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle et des systèmes de sécurité sociale. Bref, la transition vers une économie et société décarbonées pose la question du rôle de l'État et du rapport des syndicats à l'État et à la politique.

Les reconfigurations politiques récentes et la désagrégation du Parti socialiste et du Parti communiste privent le syndicalisme de ses relais politiques traditionnels. L'influence croissante d'une extrême droite qui cherche à instrumentaliser les clivages suscités par le débat climatique en France, mais aussi aux Pays-Bas et en Finlande, et peut être bientôt en Allemagne, pose aussi des défis inédits pour le mouvement syndical. En s'appuyant sur le clivage entre milieux urbains et milieux périurbains et ruraux pour contester les politiques climatiques, le discours de l'extrême droite risque de rencontrer un écho jusque dans les rangs syndicaux.

Face à un champ politique largement fermé aux priorités syndicales, l'écologie constitue un terrain potentiel de convergences entre organisations syndicales. L'élaboration d'une stratégie écologique et sociale, dépassant les points de vue sectoriels et articulant sauvegarde de l'emploi et protection de l'environnement, pourrait être un axe de [repolitisation de l'action syndicale](#), comprise comme regain d'une capacité d'élaboration programmatique allant au-delà des sujets relevant du dialogue social d'entreprise. L'engagement dans des alliances avec des organisations environnementales ou sociales peut fournir des ressources d'expertise au syndicalisme, à l'exemple du « Pacte social et écologique », initié par la CFDT et la Fondation pour la nature et l'homme en 2019.

Si l'emploi a jusqu'ici été le principal prisme par lequel les organisations syndicales ont abordé l'enjeu climatique, elles devront aussi développer des réponses aux effets du changement climatique sur le travail. L'augmentation des températures moyennes et des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, pénuries d'eau, incendies) ont d'ores et déjà un impact sur les conditions de travail dans de nombreux métiers, en particulier ceux exercés en plein air. Les travailleurs de la construction et de l'agriculture sont par exemple exposés au danger d'accumulation de chaleur corporelle et d'exposition aux

rayons ultraviolets. L'Organisation internationale du travail [prévoit](#) que, d'ici 2030, 2,2 % des heures de travail seront perdues en raison du stress thermique au travail.

Les employeurs ont l'obligation légale de garantir les droits des travailleurs à la santé et au bien-être sur le lieu de travail, tandis que les représentants du personnel et les syndicats ont la possibilité d'inciter les employeurs à réduire les risques et d'informer les travailleurs sur leurs droits. En France, les représentants du personnel conservent des prérogatives importantes dans le domaine de la santé-sécurité au travail, malgré la suppression des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par les ordonnances travail de septembre 2017.

Les évaluations des risques professionnels peuvent constituer un outil essentiel si elles sont effectuées régulièrement et couvrent un large éventail de dangers physiques et mentaux potentiels. Les risques professionnels nouveaux ou renforcés liés au changement climatique peuvent être abordés par le biais d'accords d'entreprise ou de conventions collectives. Le temps consacré à des activités à haute intensité peut être limité, des périodes de repos plus longues introduites, les horaires de travail modifiés ou l'équipement de travail adapté.

Pour l'instant, les syndicats, mais aussi les employeurs, semblent tarder à inclure les questions liées au changement climatique dans leurs politiques de santé-sécurité au travail et d'évaluation des risques professionnels, peut-être parce qu'ils continuent à considérer les phénomènes climatiques extrêmes comme exceptionnels et donc localisés hors du champ d'application des politiques de santé et sécurité au travail.

La crise climatique peut ainsi devenir le terrain d'une repolitisation syndicale autour de l'exigence d'une transition écologique et sociale, mais aussi d'une indispensable remobilisation autour des enjeux de la santé-sécurité au travail.

NDLR : Adrien Thomas a récemment contribué au volume collectif, sous la direction de Karel Yon, Le syndicalisme est politique paru aux éditions La Dispute

[Adrien Thomas](#)

Politiste, Chargé de recherche au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)